

### Objectif

Etre en capacité d'élaborer l'EPRD prévu par la loi « Adaptation de la société au vieillissement » des établissements publics sociaux et médico-sociaux.

### Le Formateur

**Dominique Calmets** est consultant, formateur et évaluateur pour les établissements médico-sociaux, sociaux et sanitaires depuis 15 ans. Il intervient pour des évaluations internes et externes, le processus « Qualité », la gestion financière, les ressources humaines et le management, et la stratégie.

### Contenu

#### EPRD

- Modification de la loi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Passage d'une logique budgétaire à une logique financière
- Analyse des équilibres financiers de l'établissement
- Calcul de la CAF
- Présentation de la démarche de l'EPRD (engagement prévisionnel des recettes et des dépenses)
- Construction de l'EPRD

### Durée

1 jour – 26 janvier 2017

### Pré-requis

Connaissances en gestion des établissements et services sociaux et médicosociaux.